



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 décembre 2022 DELIBERATION

Rapporteur : Frédéric LOUSTAU

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjointes,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

10 - ASSIETTE DE COUPES DE BOIS – EXERCICE 2023

Dans le cadre de la gestion des forêts communales soumises au régime forestier et en adéquation avec le plan d'aménagement forestier 2023-2042,

Dans le cadre de la politique publique relative à la prise en compte des enjeux environnementaux et aux engagements consentis auprès de l'association WWF,

Il est donné lecture du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2023 dans la forêt communale relevant du Régime Forestier.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,



- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté en annexe,
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 12 décembre 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 19.12.2022






Bernard UTHURRY